

 **ABJURATION**

PROTECTION CONTRE LE MAL

[Bien]

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G, M/F
Portée	contact
Zone/Cible	créature touchée
Durée	1 minute/niveau (T)
JS	Volonté, annule (inoffensif)
RM	non (voir texte)

[s:FAQ]→ Protection contre le Mal : Est-ce que la « protection contre les possessions et le contrôle mental » fonctionne contre les sorts ou effets de contrôles non-mauvais ?

Non. Le sort dit « Ce second effet ne fonctionne que contre les sorts et les effets créés par des créatures ou des objets mauvais. ». Donc si un adversaire Chaotique Neutre lance charme-personne sur le personnage, __protection contre le Mal__ n'aura aucun effet puisque ni le sort ni le lanceur n'est mauvais.

→ Protection contre le Mal : Fonctionne-t-il contre les effets de charme et de coercition ? Ou uniquement contre les effets de charme et de coercition par lesquels le lanceur est capable d'exercer un contrôle sur la cible, comme charme-personne, injonction, et domination (et donc pas les effets comme sommeil ou confusion, puisque le lanceur n'a pas d'influence directe ou de contrôle quelconque sur la cible) ?

La seconde interprétation est correcte : __protection contre le Mal__ fonctionne uniquement sur les charmes et les coercitions par lesquels le lanceur est capable d'exercer un contrôle sur la cible, comme avec injonction, charme-personne, et domination ; il ne fonctionne pas contre sommeil ou confusion. (sommeil est un cas-limite sur ce point, mais les concepteurs pensent que « ce sort outrepassé le centre cérébral du sommeil » est assez différent de « ce sort outrepassé la résistance du personnage face aux ordres extérieurs ».) Ce sort protège son bénéficiaire contre les attaques des créatures d'alignement Mauvais, mais aussi contre le contrôle mental et les créatures convoquées. Il crée une barrière magique à trente centimètres autour du sujet. Cette barrière se déplace avec le personnage et possède trois effets principaux :

Premièrement, le personnage bénéficie d'un bonus de parade de +2 à la CA et d'un bonus de résistance de +2 aux jets de sauvegarde. Ces deux bonus s'appliquent uniquement contre les attaques portées par les créatures maléfiques.